



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Medecine scolaire

Question écrite n° 15738

Texte de la question

M Gilbert Millet rappelle à M le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale toute l'importance et la place des médecins scolaires dans la politique de prévention et de suivi du développement psychomoteur de l'enfant. Au moment où l'action contre l'échec scolaire est une priorité, et demande une meilleure connaissance de l'enfant, il apparaît nécessaire de conjuguer toutes les énergies, celle des enseignants, des parents, et celle du médecin scolaire, en liaison avec le médecin de famille. En effet, ils ont tous une vue de l'enfant particulière, et cela nécessite une mise en commun de leurs interventions. Le médecin scolaire devrait être le chef d'orchestre. Sa place appartient, bien entendu, à la politique de santé. Et il apparaît aberrant que ces missions sanitaires échappent à sa responsabilité même si une collaboration semble indispensable avec le ministère de l'éducation nationale. Cela demande donc beaucoup plus de responsabilité compte tenu de l'activité plurielle du médecin scolaire. Le nombre de postes en ce domaine s'avère donc dramatiquement insuffisant. Il souligne la revendication du syndicat des médecins scolaires CSMF, réclamant la titularisation de 900 postes et le recrutement de 1 000 postes, faute de quoi la politique de prévention à destination de l'enfance ne restera qu'un faux-semblant. De plus, le niveau de la rémunération de ces médecins ne correspond pas à leur niveau de formation et surtout à l'importance de leur mission. Il lui demande donc quelles mesures il entend prendre pour préserver et développer cet important secteur qu'est la santé scolaire.

Texte de la réponse

Reponse. - Il est précisé à l'honorable parlementaire que soixante-trois recrutements à titre dérogatoire de médecins contractuels de santé scolaire ont été effectués, dans la limite des contraintes de gestion des emplois publics depuis 1985. Quatorze recrutements sont envisagés pour l'année scolaire 1989-1990 ; toutefois, ces opérations ne permettent pas de pourvoir systématiquement tous les postes vacants. Par ailleurs, en vue d'améliorer le fonctionnement du service de santé scolaire, des contacts ont été récemment établis avec le ministère de l'éducation nationale dans la perspective de réunifier la gestion de l'ensemble des personnels travaillant dans ce service et de la placer totalement sous sa responsabilité. Il lui serait ainsi beaucoup plus facile de répondre aux besoins de chaque département en adaptant les moyens en personnel aux missions des structures concernées.

Données clés

Auteur : [M. Millet Gilbert](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15738

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Ministère attributaire : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 juillet 1989, page 3141